

Les objectifs du projet

- > Relier les différentes communes de la vallée par un cheminement doux, longeant la Guisane
- > Offrir un nouvel itinéraire de promenade, été comme hiver, à pied, à vélo, en roller, en raquettes...
- > Proposer une alternative à la voiture pour les déplacements du quotidien et réduire leur empreinte carbone
- > Valoriser le patrimoine naturel, bâti et les paysages de la vallée
- > Sécuriser et encadrer une fréquentation déjà existante, qui traverse actuellement des propriétés privées ou des prairies de fauche.

Les caractéristiques du projet

- > Un itinéraire reprenant en grande partie des chemins existants ou de petites routes, qu'il va falloir réaménager et sécuriser
- > Un cheminement réservé aux déplacements non motorisés (sauf pour certains résidents et agriculteurs)
- > Une réglementation et une signalétique adaptées, pour assurer la sécurité des usagers et valoriser le patrimoine de la vallée
- > Un coût entre 5 et 7 millions d'euros (en fonction du tracé qui sera retenu et des ouvrages à réaliser)
- > Les premiers ouvrages pourraient voir le jour à partir de 2021

Le projet est porté par le SIMV de Serre-Chevalier (regroupant les communes de Saint-Chaffrey, La-Salle-les-Alpes, Le-Monétier-les-Bains) et la commune de Briançon.



Comment participer ?

- > Rendez-vous sur notre site internet viaguisane.fr
- > Exprimez vos attentes en remplissant notre questionnaire en ligne viaguisane.fr/questionnaire
- > Participez à une ou plusieurs réunions publiques
- > Envoyer un email à contact@viaguisane.fr

4 réunions publiques en 2019

Chaque réunion publique sera l'occasion de :

- > Présenter le projet dans sa globalité et discuter des usages possibles de la Via Guisane
- > Discuter de son tracé au sein de la commune qui accueille la réunion
- > Approfondir un thème spécifique

Jeudi 7 février
18h30-21h30

Saint-Chaffrey

Salle « Serre d'Aigle »
Thème spécifique : Assurer la compatibilité avec les usages agricoles

Jeudi 14 mars
18h30-21h30

La-Salle-Les-Alpes

Salle de la Montagne
Thème spécifique : Partager la voie, réglementer les usages, assurer la sécurité

Jeudi 4 avril
18h-21h

Briançon

Salle du Proler
Thème spécifique : Faciliter les déplacements (interconnexions, stationnement...)

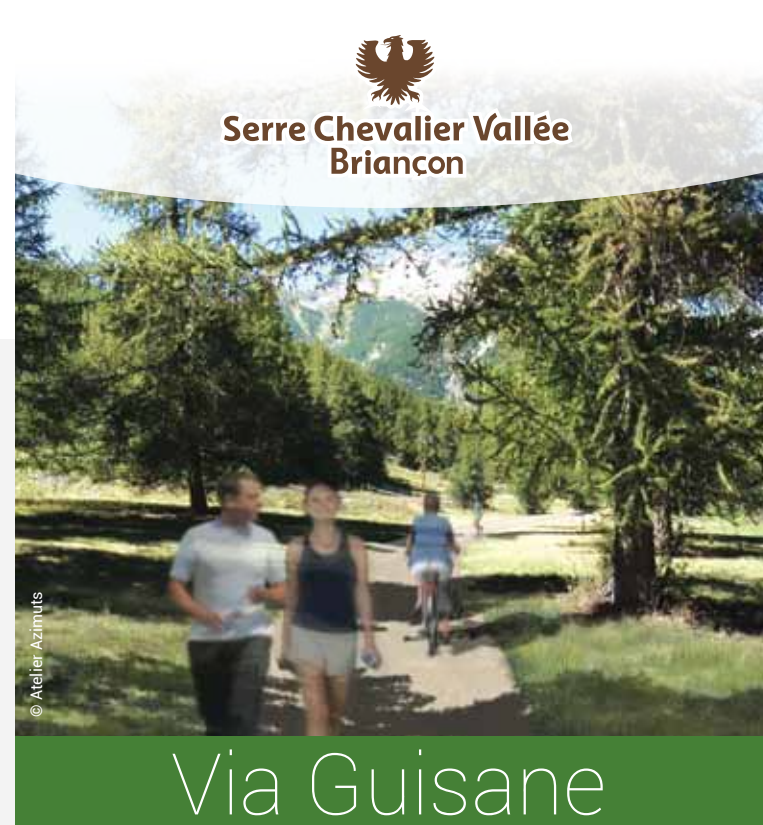
Jeudi 18 avril
18h30-21h30

Le-Monétier-les-Bains

Salle du Dôme
Thème spécifique : Valoriser le patrimoine, le tourisme, définir la signalétique

Et après ?

Les élus communiqueront cet été sur ce qu'ils retiennent de la concertation et les choix qu'elle aura induits. Un dossier d'enquête publique sera ensuite élaboré. Au cours de l'enquête, le public pourra à nouveau s'exprimer, avant que la réalisation du projet ne soit lancée, si l'Etat donne son accord.



© Atelier Azimut

Via Guisane

Un projet de cheminement doux pour relier les communes de la vallée de Serre-Chevalier

La Via Guisane serait réservée aux déplacements non motorisés (sauf pour certains résidents et agriculteurs). Elle offrirait de nouvelles opportunités de promenade, été comme hiver, à pied, à vélo, en rollers, en raquettes...

Un premier projet avait été étudié en 2012 mais n'a pas abouti, faute d'adhésion par les habitants. Aujourd'hui, les élus ont décidé d'associer au projet toutes les personnes concernées (habitants, agriculteurs, résidents secondaires, professionnels du tourisme, saisonniers, vacanciers...).

Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avis compte !

Participez à la concertation qui aura lieu de février à avril 2019.

Les **objectifs** de la concertation

La concertation doit permettre de définir le meilleur projet, en y associant les habitants et usagers.

Il s'agit de répondre avec vous à plusieurs questions :

- Qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?
- Quel tracé retenir, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?
- Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quelle réglementation envisager ?
- Quel patrimoine valoriser ? Quels équipements proposer ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?

Plusieurs alternatives seront discutées afin de trouver le meilleur compromis possible.

Une voie qui doit être **aménagée** et **sécurisée**

La voie doit être aménagée de manière à répondre aux attentes des futurs usagers (piétons, cyclistes...).

Ainsi, le revêtement doit être lisse et roulant (par exemple en sable compacté, stabilisé, ou un autre matériau en fonction des sections).

Elle sera d'une largeur maximale de 3 mètres, permettant aux promeneurs de partager la voie en toute sécurité.



Les principaux **enjeux** de la **concertation**

Réussir l'intégration paysagère

Des aménagements spécifiques seront probablement nécessaires pour masquer des éléments qui affectent le paysage.

Limiter l'impact environnemental

La fréquentation du chemin ne doit pas avoir d'impact majeur sur la faune et la flore de la vallée, certaines espèces étant particulièrement sensibles.

Faciliter les déplacements

La voie doit à la fois desservir les centres-bourgs et être un itinéraire de promenade. Rejoindre d'autres voies douces ou routes, stationner à proximité, doit être aisé.

Assurer sa faisabilité technique et financière

Le projet doit avoir un coût maîtrisé tout en offrant un aménagement de qualité. L'utilisation des chemins communaux doit être privilégiée.

Réglementer et sécuriser les usages

La voie doit être partagée entre plusieurs usages (mobilité quotidienne, promenade...), modes de déplacement (à pied, à vélo...) et être sécurisée pour tous.

Tracé été/hiver

Hiver uniquement

Alternatives possibles

LE CASSET

LE MONETIER
LES-BAINS

LES
GUIBERTES

LE BEZ

VILLENEUVE

CHANTEMERLE

SAINT-CHAFFREY

BRIANÇON